

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 30 JANVIER 2024

Date de convocation :  
24 janvier 2024

Nombre de Conseillers :  
En Exercice : 29  
Présents : 18  
Pouvoirs : 6  
Excusés ou absents : 5

Date d'affichage :  
24 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 janvier, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme THIAULT, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT.

Avait donné pouvoir : Mme CLEMENT à Mme FOURNIER, M. BLIAUT à M. SALAK, Mme MARGUERITAT à Mme VAN DE WALLE, Mme BROSSIER à M. KOCH, Mme LEFEBVRE à Mme HOUARD, Mme FERNANDES à M. PATIN

Étaient absents ou excusés : M. GEIGER, M. MATEU, M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU et M. FABRE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### 013-2024 - CONVENTIONS D'AUTORISATION DE PASSAGE - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE CAMILLE MERAUT

8.3 Voirie

M. SALAK présente ce dossier

Le SDE 18 a fait parvenir deux conventions d'autorisation de passage dans le cadre de l'enfouissement des réseaux de la rue Camille Méraut.

Les parcelles concernées appartenant à la commune sont :

- AX 0002
- AX 0098.

Pour la parcelle AX 0002 :

- Un câble de branchement souterrain d'une longueur d'environ 6 mètres.
- Dépose de l'ancrage/potence et filerie aérienne de l'acier structurel.

Pour la parcelle AX 0098 :

- - Établir à demeure deux remontées aéro-souterraine de branchement sur façade d'une longueur d'environ 2.5 mètres « RAS 34 » et « RAS 35 » sur le plan.
- - Un câble de branchement façade d'une longueur d'environ 5 mètres.
- - Dépose ancrage/potence et filerie de l'ancien branchement.

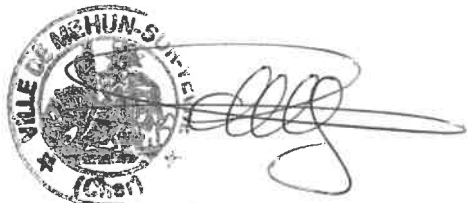
Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Travaux, Voirie et Environnement » du 16 janvier 2024,

Le Conseil municipal après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

- D'approuver les conventions d'autorisation de passage présentées
- De donner délégation à Monsieur le Maire, ou à son adjoint délégué, pour les signer.

Les plans sont joints en annexe de la présente délibération.

**Le Maire,**



**Jean-Louis SALAK**

**La secrétaire de Séance,**



**Annie HOUARD**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

**Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 02 / Février / 2024**